

je suis disposé à appuyer toute mesure qui améliorera les chances du cultivateur d'obtenir de meilleurs prix que par le passé, pour son grain. Nombre de compagnies d'éleveurs à mon avis ont réalisé,—d'une façon absolument légitime et comme conséquence du vague de la loi—des profits plus élevés peut-être que de raison par la manutention du grain. Mes honorables amis du groupe progressiste sont peut-être un peu trop enclins,—je fais cette observation dans le meilleur esprit du monde,—à la crique. Je fais allusion à certains de ces éleveurs-hôpitaux ou de traitement qui s'élèvent à la tête des Grands lacs; il serait peut-être préférable d'adopter une loi sous le régime de laquelle, on pourrait les améliorer de façon à ce que les cultivateurs obtiennent de meilleurs prix pour leur grain; de fait, m'est avis qu'ils n'obtiennent pas le prix qu'ils devraient des éleveurs où actuellement ils envoient leur grain.

M. GOULD: Mon honorable ami se rappelle-t-il du rapport Price-Waterhouse qui fut déposé ici, il y a quelques années passées? Si je ne me trompe il occupait un siège ici à cette époque. Or, dans cette circonstance, il n'a pas témoigné la même sollicitude qu'aujourd'hui en ce qui regarde le dépôt d'un projet de loi dont bénéficierait le cultivateur.

L'hon. M. MANION: Je ne m'en suis pas mêlé du tout. Mon honorable ami a tort d'insinuer que je me sois opposé à une législation destinée à favoriser le cultivateur.

M. GOULD: Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire, je soutiens seulement que l'honorable député était membre du cabinet à l'époque où fut présenté le rapport Price-Waterhouse.

L'hon. M. MANION: Je n'étais pas membre du cabinet.

M. GOULD: Mon honorable ami n'était pas ministre, mais il appartient au parti qui était alors au pouvoir.

L'hon. M. MANION: Mon honorable ami était aussi député à cette époque.

M. GOULD: Non.

L'hon. M. MANION: Il est venu siéger ici à la suite d'une élection complémentaire, peu après que j'y fusse arrivé moi-même.

M. GOULD: J'ai été élu en 1920. Le rapport Price-Waterhouse fut présenté à la Chambre à l'époque où mon honorable ami appuyait le Gouvernement comme député à ce Parlement. Son intérêt ne se trahissait pas encore. C'est alors qu'il eût fallu proposer une législation favorable aux cultivateurs. Ce rapport fut pour ainsi dire supprimé.

L'hon. M. MANION: Non, pas supprimé. Je me rappelle fort bien qu'il fut discuté à fond dans cette Chambre. Je ne saurais dire à quelle date il fut présenté, mais je me rappelle qu'il donna lieu à une vive discussion. J'ai été élu en 1917. Le rapport fut présenté en 1917 ou en 1918, peu avant ou peu après mon arrivée ici. Nouveau député, je n'étais guère censé présenter des projets de loi, je l'étais d'autant moins que je n'étais pas ministre; mais jamais de ma vie je ne me suis opposé à une législation favorable aux cultivateurs—à moins que ce ne fût une mesure de libre-échange. (*Exclamations.*) Je savais que ces mots provoqueraient des applaudissements de la part de mes honorables amis. Je signalerai à l'honorable député d'Assiniboia (M. Gould) que le Gouvernement auquel présidait le chef actuel de l'opposition et que le gouvernement qui l'a précédé ont légiféré et amélioré, dans une large mesure, le fonctionnement de la loi des grains. C'est par suite du rapport Price-Waterhouse que les excédents ne sont plus admis aux éleveurs à grain comme ils l'étaient autrefois. Par quel gouvernement fut présenté le projet de loi qui devait effectuer cette modification? N'est-ce pas par celui que j'appuyais alors?

M. GOULD: Quel gouvernement?

L'hon. M. MANION: N'est-ce pas celui que j'avais appuyé?

M. GOULD: Je l'avoue, mais la loi des grains fut modifiée par décret du conseil et non par un projet de loi présenté et discuté à la Chambre.

L'hon. M. MANION: Si la mesure était bonne, pourquoi mon honorable ami se plaindrait-il qu'elle ait été adoptée par décret du conseil?

M. GOULD: Que l'honorable député étudie les données du rapport Price-Waterhouse, qu'il fasse la part des défauts de la loi avantageuse aux cultivateurs d'après lui, et l'impartialité qui le caractérise le forcera de reconnaître que les cultivateurs n'ont pas obtenu la législation que le rapport Price-Waterhouse leur donnait lieu d'espérer.

L'hon. M. MANION: On n'a pas adopté toute la législation qu'il eût été possible d'adopter, car la loi des grains n'est en vigueur que depuis quelques années et elle va être améliorée jusqu'à ce qu'elle soit parfaite, mais mon honorable ami devra avouer que si la loi qui a amélioré la loi des grains et permis aux cultivateurs de profiter des excédents dans une plus large mesure a été adoptée par le gouvernement que j'appuyais, il devrait rétracter la déclaration qu'il a faite pour établir que je n'ai pas appuyé de législation favorable aux cultivateurs.